

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 15 AVRIL 2024
31-2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Lundi quinze avril** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire de Reillanne.

Présents : Claire Dufour, Muriel Lavault, Cécile Abbas, Marion Andlauer, Lucie Roux, Elodie Dominguez, Jean Cassini, Lucien Silvy, Isabelle Grenut, Bernard Giorgi, Fanny Labessoulhe, Jean-Yves Domalain.

Procuration : Sébastien Terrarova à Claire Dufour ; Christine Baptiste à Bernard Giorgi ; Francis Marguerite à Marion Adlauer

Absents : Françoise Simon, Xavier Bianchi, Jérôme Chevalier, Fabien Gervais-Briand.

Secrétaire de séance : Marion ANDLAUER

Objet : vote du budget commune 2024

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1613-1 et suivants et L2311-1 à L.2343-2

Madame le Maire expose le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget ; Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Claire DUFOUR ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

Adopte : le budget primitif 2024 commune comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	1 690 065.03€	1 690 065.03€
Fonctionnement	1 380 600.62€	2 465 433.34 €

Précise : que le budget a été établi en conformité avec la nomenclature M57 développé Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 15/04/2024

Le Maire, Claire DUFOUR



Date de transmission de l'acte: 17/04/2024

Date de reception de l'AR: 17/04/2024

004-210401600-DE_031_2024-DE

A G E D I